



VILLE DE MODANE

PROCES-VERBAL

de la séance du **CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2020**

Le dix février deux mille vingt, à 18H30, le Conseil Municipal de Modane, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Maire.

Présents : Jean-Claude RAFFIN - Nicole SELTZER - Thierry THEOLIER - Sabine CHEVALLIER - Gérard MASOCH - Xavier LETT - Louis THOMAS - Chantal RATEL - Christian SIMON - Marie DA LAMA - Géraldine BOTTE - Sandrine JAMMES

Absents : René PERRI - Claude FRIQUET - Dominique MOREAU - Denis PASTEL - Gabrielle GINDRE - Laurence PETINOT - Angeline CRASEZ

Procurations : Aline CHIAPUSSO à Jean-Claude RAFFIN - Christian FACON à Gérard MASOCH - Yannick TEYSSIER à Géraldine BOTTE

Conseillers en exercice : 22 **Quorum** : 12 **Présents** : 12 **Pouvoirs** : 3 **Votants** : 15

Date de la convocation : 05 février 2020

Madame Nicole SELTZER a été élue secrétaire

1. LOTISSEMENT COMMUNAL «DES BONS ENFANTS» - APPROBATION DU PERMIS D'AMENAGER ET DE L'AVP DEFINITIF AFFERENTS – ENGAGEMENT RELATIF AU CLASSEMENT DES EQUIPEMENTS COMMUNS DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Monsieur Gérard MASOCH rappelle le projet de réalisation d'un lotissement communal au lieu-dit «derrière l'Eglise» dénommé «lotissement des Bons Enfants» et notamment la délibération du 27 novembre 2013.

Il indique que le permis d'aménager de 2013 est aujourd'hui caduc et qu'il convient de déposer un nouveau permis d'aménager afin de prendre en compte la mise à jour du projet définitif établi par le maître d'œuvre retenu dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre du 14 octobre 2019.

A ce titre, il donne lecture de la note de présentation du dossier et précise que le coût des travaux, hors chiffrage alimentation basse tension et réseau téléphonie, se monte à quatre cent quatre-vingt-huit mille cent quatre-vingt-trois euros toutes taxes comprises (488 183 € TTC), somme qui sera inscrite au budget annexe 2020 du lotissement des Bons Enfants.

De plus, il précise, qu'il convient dans le cadre de ce dossier, de prendre, dès à présent l'engagement de classer dans le domaine public communal, l'ensemble des équipements communs de ce programme immobilier.

Il précise que le prix de vente de quatre-vingt euros hors taxes (80 € HT) fixé par délibération du 27 novembre 2013 est maintenu.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet mis à jour du lotissement communal dit «des Bons Enfants» tel que présenté.
- **Autorise** Monsieur le Maire à déposer, au nom de la Commune, le permis d'aménager correspondant et à signer toutes les pièces afférentes.
- **Approuve** le montant des travaux de viabilisation dont les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Annexe du lotissement des Bons Enfants 2020.
- **Dit** que le prix de vente des lots fixé à 80 € HT le mètre carré par délibération du 27 novembre 2013 est maintenu.
- **Adopte** l'engagement de classer les équipements communs dudit lotissement dans le domaine public communal.

Après un dernier tour de table, la séance est levée à 19h00.

A Modane, le 18 février 2020

La Secrétaire de séance,

Nicole SELTZER



Le Maire,

Jean-Claude RAFFIN

